

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département Haute-Loire
MAIRIE D'ALLEYRAS
43580

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

Compte Rendu du Conseil Municipal du 30 06 2017

Ordre du jour :

- Elections sénatoriales : désignation d'un délégué et des 3 suppléants
- Avenue de la gare
- Destination des coupes de bois de l'exercice 2017
- Demande de subvention du CADA de Chambon le Château
- Indemnités de fonction des élus au 1^{er} février 2017

• Elections sénatoriales : désignation d'un délégué et des 3 suppléants

Délégué :

Monsieur GAGNEPAIN Philippe : 8 voix

Election des suppléants :

Monsieur HUGONY Gilbert : 8 voix

Monsieur PONSONNAILLE Jean-Paul : 8 voix

Monsieur REDON Alain : 8 voix

• Avenue de la gare

Le Conseil Municipal

Décide de déclarer la procédure adaptée lancée le 18 avril 2017 sans suite, 9 pour 1 abstention (DUFIX)

Autorise le pouvoir adjudicateur a lancé une nouvelle consultation par lots. 9 pour 1 abstention (DUFIX)

• Destination des coupes de bois de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal,

10 pour

Fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2017, les destinations suivantes :

Forêt	Nature de coupe	Surface à parcourir (ha)	Parcelles	Propositions
Devez et Pourcheresse	Emprise	0.3	2	Façonnés

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement...).

Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit.

Pour les coupes délivrées, Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de celui-ci.

• Demande de subvention du CADA de Chambon le Château

Le Conseil Municipal décide

1 pour (GAGNEPAIN), 8 contre, 1 abstention (FORESTIER)

De ne pas accorder d'aide financière au CADA de Chambon le Château.

• Indemnités de fonction des élus au 1^{er} février 2017

Le Conseil Municipal décide

9 pour, 1 abstention (BRUN)

D'approuver le montant des indemnités versées aux élus comme suit :

Indemnité du Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité des adjoints : 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.